

Syndicat Mixte  
Parc Naturel Régional  
des Monts d'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU 21 février 2017

N° BS 21 fév-2

Objet :

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PARC DES MONTS D'ARDÈCHE, LES SYNDICATS MIXTES CENTRE ARDÈCHE, ARDÈCHE VERTE, ARDÈCHE MÉRIDIONALE ET LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PLATEFORME DE RÉNOVATION.

En deux mille dix-sept, le vingt et un février à Jaujac à 17h30, le bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lorraine CHENOT.

Nombre de voix en exercice : 40 Nombre de voix présentes et représentées : 32 Nombre de suffrages exprimés : 32  VOTES :        Pour : 20        Contre : 12 Abstention : 0 Date de convocation : 14 février 2017	<u>Cadre réservé à la Sous-Préfecture</u>  <u>Transmis par ACTE le :</u> 6/03/17 <u>AR N° :</u> 07-2507023 88 2017 0221 - BS21022-DE - 1-1
---	--

Présents : Dominique ALLIX, Jean-Pierre ANCHISI, Agnès AUDIBERT, Jean-Daniel BALAYN, Gérard BROUILLARD, Lorraine CHENOT, Jérôme DALVERNY, Alain FEOUGIER, Sandrine GENEST, Gérard GOULLEY, Franck JOUFFRE, Eric LESPINASSE, Jacques Henry POINTEAU, René SOULELIAC,  
Raoul L'HERMINIER, Brieuc MEVEL, Nathalie ROUSSET,

Excusés représentés : Laurence ALLEFRESDE, Bernard CROS, Alain GIBERT, Agnès HOCQUET, Julie MALLON, Virginie FERRAND, Isabelle MASSEBEUF,

Excusé : Pierre TISSIER,

Absents : Denise NURY, Caroline DI VINCENZO, Christian KANDOUCCI,

En 2016, les syndicats mixtes du Pays de l'Ardèche Verte, du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, du Pays de l'Ardèche méridionale et Centre Ardèche ont décidé de s'associer pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt « Plateforme de rénovation énergétique des logements privés » lancé par l'ADEME et la Région Auvergne-Rhône-Alpes et ainsi permettre aux EPCI de leur territoire de bénéficier de cet outil. Ce projet a été présenté en bureau syndical le 21 juin 2016.

Le Département de l'Ardèche est présent depuis l'initiative de ce projet, il est partie prenante du dispositif en tant que partenaire technique, politique et financeur.

Cette convention a pour objet de fixer les modalités de partenariat afin de déterminer les rôles et les engagements de chacun dans la plateforme de rénovation énergétique.

Le bureau après en avoir délibéré

DECIDE

- D'APPROUVER le projet de convention présenté,
- D'AUTORISER la présidente à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait à Jaujac, le 21 février 2017, pour extrait conforme

La Présidente

Lorraine CHENOT

